

- Demander aux pays africains qu'ils créent et développent des accords de financement permettant de hausser les capacités de leurs OIG;
- Aider les Africains à développer des forces d'intervention professionnelles et responsables, ce qui implique :
  - formation en maintien de la paix;
  - promotion de la réforme du secteur de la sécurité;
  - professionnalisation des forces de sécurité ;
  - contribution au soutien logistique des opérations de paix africain.

## **2. Poursuivre les efforts de sécurité humaine**

Le Canada devra continuer à travailler fort pour que les mentalités changent, en Afrique et ailleurs, au point de vue de la sécurité. Dans ce but, les tâches à effectuer sont nombreuses et complexes.

### **Action**

- Continuer la lutte contre certains problèmes qui posent des défis spécifiques à la sécurité africaine :
  - mines anti-personnelles;
  - utilisation des enfants dans les conflits armés;
  - armes légères;
  - exploitation des ressources naturelles dans l'instabilité régionale;
  - maladies endémiques et SIDA;
  - réfugiés et personnes déplacées.
- Favoriser une réforme du secteur de la sécurité en Afrique notamment par l'accroissement du contrôle civil dans ce domaine;
- Convaincre les pays africains d'adopter une vision de la sécurité qui ne soit pas réduite à sa seule dimension militaire;
- Limiter les dépenses militaires afin de consacrer davantage de ressources à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

## **3. Maintenir l'Afrique dans les priorités de la communauté internationale et du Canada**

La promotion de du rôle des organisations régionales ne doit pas signifier un retrait de la communauté internationale de la gestion des problèmes de sécurité en Afrique. Le Canada doit continuer à déployer des efforts au sein des Nations Unies et avec ses partenaires bilatéraux pour que l'Afrique reste une priorité, dans l'esprit des objectifs du Millénaire et du plan d'action pour l'Afrique issue du dernier Sommet du G8 en juillet 2002.